

## DELIBERATION CFVU-032-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 avril 2021,**

**Objet de la délibération : Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – IAE-MAE Parcours Santé**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les modifications des Modalités de Contrôles de Connaissances pour le MAE Parcours Santé de l'IAE sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université  
d'Angers

**Signé le 24 mai 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 25 mai 2021**

**Fiche de modification des maquettes de formation**

- § **UFR : IAE Angers**
- § **Avis favorable du Conseil d'UFR du : 15 avril 2021**
- § **Passage   la CFVU du : 17 mai 2021**
- § **Ann e universitaire : 2021-2022**

**Formation concern e : Master MAE parcours Sant **

**Nature de la modification (merci de cocher la case) :**

**Structure :**

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

**Modalit s de contr le des connaissances :**

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

**Charges d'enseignement :**

Modification du volume horaire

Mutualisation ou d mutualisation

Incidence financi re :   
**(joindre un argumentaire)**

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

**D tail de la modification :** Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
Semestre 3 – UE 1  Droit du travail  Politique et stratégie d'entreprise	Validé par l'obtention du module 1 IFCS  Session 1 : CT écrit 2h Session 2 : CT écrit 2h	Validé par l'obtention du <b>module 4</b> IFCS  Session 1 : <b>CT écrit 3h</b> Session 2 : <b>Oral 30 mn</b>
Semestre 3 – UE 2  Marketing	Session 1 : CT écrit 1h30 Session 2 : CT écrit 1h30	Session 1 : <b>CT écrit 3h</b> Session 2 : <b>Oral 30 mn</b>
Semestre 4 – UE 1  Finance – Contrôle de gestion	Session 1 : CT écrit 2h Session 2 : Oral 1h	Session 1 : CT écrit 2h Session 2 : <b>Oral 30mn</b>
Semestre 4 – UE 3  Préparation Certification voltaire		Supprimée



